Règlement sportif - ADULTES

Ce règlement a pour objet de préciser les principaux droits et devoirs de tous les membres adultes du club de VICHYTRIATHLON.

Tous les licenciés doivent prendre connaissance et accepter ce règlement, s'engageant ainsi à respecter les principes fondateurs de notre association. Le renouvellement de la licence l'année suivante implique l'acceptation de tout ce règlement.

LES ENTRAINEMENTS

A. Généralités :

- Le triathlète doit le respect à ses entraîneurs ainsi qu'à ses camarades de club, afin que les entrainements et les compétitions se déroulent dans la meilleure ambiance possible.
- Le triathlète doit respecter l'entrainement prévu par l'entraineur sous peine de se voir refuser l'accès aux disciplines.
- Le triathlète se doit de respecter l'ensemble du matériel et des locaux mis à sa disposition par la municipalité et par le club, en natation, cyclisme et course à pied. Le club se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vol de son matériel personnel.

L'entraineur a la possibilité d'interdire à une personne de participer à une séance ou un stage, s'il juge son état physique insuffisant, son attitude incompatible avec le bon déroulement de l'entrainement **ou s'il juge son matériel en mauvais état et dangereux**.

B. Natation :

- Le triathlète participant aux entrainements de natation se doit d'arriver à l'heure. Les personnes en retard, devront présenter un justificatif d'adhésion au club auprès de l'agent d'accueil du Stade Aquatique.
- Dans le cas où la séance sera encadrée par un « Référent », celui-ci devra :
  - Noter le nombre de présents sur un registre ou liste qui restera avec le tableau de séance.
  - Assurer la mise en place et l'enlèvement des lignes d'eau.
  - Veiller à ce qu'aucun matériel et objet divers ne reste en fin de séance.
  - **S'assurer du port du bonnet de bain et du passage à la douche des licenciés avant l'entrée dans l'eau.**

C. Vélo :

- Le port du casque, de gants, d'un dispositif lumineux et le respect du code de la route sont **obligatoires**.
- Le port d'un gilet de sécurité pour tout cycliste, est obligatoire, hors agglomération lorsque la luminosité est insuffisante, depuis le 01/10/2008. (*Décision du Conseil Interministériel de la Sécurité Routière du 13/02/2008*).

  Le non-respect de ces règles dégage le club de toute responsabilité en cas d'accident matériel ou corporel.
- Le triathlète doit prévoir son matériel de réparation, son ravitaillement solide et liquide.

- **Il est de la responsabilité du triathlète de disposer d'un matériel en bon état** (pneus, freins, …), il doit également veiller à porter une tenue adaptée aux conditions climatiques.

D. Course à pieds :

- Le triathlète s'engage à respecter les équipements mis à sa disposition et les horaires d'accès pour le club à ces structures.

LA LICENCE

La licence ne sera délivrée qu'après :

- la remise par le triathlète du document fédéral de demande de licence
- accompagné d'un **certificat médical datant de moins de 3 mois**, ou du questionnaire de santé
- du règlement de sa cotisation,
- **du présent règlement sportif signé**
- et d'éventuelles pénalités de retard ou autres taxes fédérales.

ETHIQUE

Lors des compétitions, le triathlète de VICHYTRIATHLON s'engage à respecter le règlement de l'épreuve, les arbitres et les membres de l'organisation. Tout triathlète faisant l'objet d'un contrôle anti-dopage positif sera automatiquement exclu du club.

En cas de prescription médicale, le triathlète s'oblige à en informer le Comité Directeur et son entraineur, par écrit, et ce dès la connaissance de son problème.

Le triathlète de VICHYTRIATHLON s'engage à respecter les couleurs qu'il portera, à représenter au mieux et à ne nuire en aucune manière au club et au nom de la ville qu'il représente. Il s'engage également lors des compétitions auxquelles il participe et de surcroît aux remises de prix, à porter les couleurs du club.

Dans le cadre de sa participation ou représentation de l'association, chaque adhérent s'interdit tout comportement ou attitude raciste ou discriminatoire et s'engage à exclure toute démarche à caractère politique ou confessionnel.

LES ORGANISATIONS DU CLUB ET LES SPONSORS

L'aide aux différentes organisations de Vichy Triathlon de la part de tous les licenciés est essentielle et vivement recommandée pour tous. La bonne santé du club en dépend.

En tant qu'adhérent de VICHYTRIATHLON, je m'engage à soutenir bénévolement l'association dans le cadre de l'organisation de ses manifestations tout au long de l'année, le plus activement possible. Le nombre de demi-journées de bénévolat influencera l'attribution des créneaux de natation.

Chaque membre du club est invité à rechercher des sponsors éventuels. Tous les membres s'engagent à porter et à mettre en valeur l'image des sponsors de l'association.

AUTORISATION DU DROIT A L'IMAGE - PHOTO

Je déclare autoriser la publication de mon image par l'association VICHY TRIATHLON dans le respect des conditions suivantes :

- L'image ne pourra être captée et diffusée que dans le cadre d'une publication d'ordre associatif et/ou sportif à l'exclusion de toute publication à caractère commercial.
- L'image ne pourra être diffusée que dans les supports suivants : reportages de presse, expositions, forums, plaquettes promotionnelles du club, site internet du club, réseaux sociaux du club…

AUTORISATION DU DROIT A L'IMAGE – VIDEO AUDIO

Je déclare autoriser **le VICHY TRIATHLON**, ses agents, ayants droit, à reproduire et exploiter mon image et ma voix fixée sur les vidéographies et/ou photographies réalisées dans le cadre des activités de l'association pour des reportages de presse, expositions, forums, plaquettes promotionnelles du club, site Internet et réseaux sociaux du club….

Cette autorisation emporte la possibilité pour **le VICHY TRIATHLON** d'apporter à la fixation initiale de mon image et de ma voix toutes adaptations ou suppressions qu'ils jugeront utile. Ils pourront notamment l'utiliser, la publier, la reproduire, l'adapter ou la modifier, seule ou en combinaison avec d'autres matériels, par tous les moyens, méthodes ou techniques actuellement connues ou à venir.

Cette autorisation est valable pour une utilisation :
• Pour une durée illimitée,
• Sur les territoires : monde, tous pays,
• sur tous les supports matériels et immatériels, en tous formats connus ou inconnus à ce jour, et notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive : support papier (tirages des photographies), catalogues et éditions diverses, CDROM / DVDROM et autres supports numériques connus et inconnus à ce jour, tout support audiovisuel, notamment cinéma, TV et par tous moyens inhérents à ce mode de communication, internet (incluant Intranet, Extranet, Blogs, réseaux sociaux), tous vecteurs de réception confondus (smartphones, tablettes, etc.), médias presse (spots publicitaires télévisuels, spots publicitaires cinématographiques), supports de communication interne, supports promotionnels (PLV, ILV, campagnes d'affichage en tous lieux, toutes dimensions et sur tous supports (urbain, aéroports, gares, transports en commun, etc.)), supports destinés à la vente (produits de merchandising : cartes postales, posters, tee-shirt, etc.), droit d'intégration dans une autre œuvre / œuvre multimédia.

Je garantis n'être lié(e) par aucun accord avec un tiers, de quelque nature que ce soit, ayant pour objet ou pour effet de limiter ou empêcher la mise en œuvre de la présente autorisation.

La présente autorisation d'exploitation de mon droit à l'image est consentie à titre gratuit.

CHARTE DE DEONTOLOGIE

Les administrateurs de l'association Vichy Triathlon et par conséquent du site (http://www.vichytriathlon.net) s'engagent à respecter l'ensemble des prérogatives de la loi dite « Informatique et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée lors de sa mission d'administrateur de l'association et du site, propriété de Vichy Triathlon.

Plus précisément, les administrateurs s'engagent à respecter toutes les personnes avec lesquelles ils/elles seront amené(e)s à rentrer en contact ; être loyal(e) envers les personnes, faire preuve de transparence dans la gestion des données personnelles ; s'engager à ce que toutes les données confidentielles récoltées le soient avec l'accord de la personne concernée ; ne pas transmettre à un tiers (personne morale ou physique) sous quelque forme que ce soit les données confidentielles récoltées ; n'utiliser ces données confidentielles que dans les limites du cadre professionnel imposé par Vichy Triathlon ; ne pas utiliser ces données confidentielles et privées à des fins personnelles.

Les informations récoltées sur ce formulaire font l'objet d'un traitement par Vichy Triathlon dans le cadre du fonctionnement de l'association et sont conservées au maximum 10 ans. Certaines informations sont également transmises au Stade Aquatique de Vichy Communauté afin d'autoriser l'accès individuel aux équipements. Conformément à la loi « Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à triathlon.vichy@gmail.com